
CAMEROUN

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Direction nationale du 2e Recensement général de la population, B.P. 7094, Yaoundé.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1976 et 1987. La présente description se réfère principalement au recensement de 1987, mais il y est fait aussi référence au recensement de 1976 (cf. para. 8), qui était le premier du genre.

3. Champ du recensement :

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

4. Période de référence :

La période de référence retenue dans les questions posées, notamment sur la population active, l'emploi et le chômage, est une courte période, à savoir la semaine précédant l'interview dans le ménage.

5. Principaux sujets :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge : | oui |
| b) Population active, par sexe et groupe d'âge : | oui |
| c) Population active, par industrie et par sexe : | oui |
| d) Population active, par profession et par sexe : | oui |
| e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : | oui |
| f) Durée du travail : | non |
| g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : | non |

Réf. a) L'âge est défini en termes d'âge révolu à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions :

a) **Population active** : Elle comprend toutes les personnes âgées de 6 ans et plus qui, pendant la période de référence étaient, soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Sont exclus de la définition : les ménagères, les étudiants, les rentiers, les retraités et les handicapés. Sont aussi exclus les militaires dans les casernes.

b) **Emploi** : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 6 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 6 a) ci-dessus) qui, pendant la période de référence, ont exercé une profession, une fonction ou une quelconque activité économique. La question utilisée pour déterminer si une personne devait être considérée comme pourvue d'un emploi est "Durant la semaine de référence, que faisiez-vous la plupart du temps?". Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels, pour autant qu'ils soient en activité à l'époque du recensement;
- vi) les détenteurs de plusieurs emplois;
- vii) les apprentis et les stagiaires.

Seules les catégories i), v) et vii) peuvent être identifiées séparément sur la base de la situation dans l'emploi.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 6 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 6 a) ci-dessus) qui, pendant la période de référence, étaient sans travail et à la recherche d'un travail.

7. **Classifications utilisées** : Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : La question posée aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer le groupe d'industrie est "Dans quel genre d'activité était votre emploi? (il est demandé à la personne de décrire l'activité de l'entreprise où elle a travaillé durant la semaine de référence)". Pour coder la branche d'activité, on a utilisé la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2) au niveau des branches.

b) *Profession* : Pour déterminer le groupe de professions, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de décrire la profession exercée pendant la période de référence. Pour coder la profession, la Classification internationale type des professions (CITP-68) a été utilisée au niveau des grands groupes.

c) *Situation dans la profession* : Une question spécifique a été posée aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer leur situation dans la profession. Pour coder cette dernière on a utilisé les 7 catégories suivantes : travailleur indépendant; employeur; salarié permanent; salarié temporaire; apprenti rémunéré; apprenti non rémunéré; aide familial.

8. **Recensements de population antérieurs** : Essentiellement, les mêmes questions et la même période de référence ont été utilisées lors du recensement de 1976 pour déterminer et décrire la population active et ses composantes. Toutefois, alors qu'au recensement de 1987 la semaine de référence était mobile et dépendait de la date de l'interview dans le ménage, au recensement de 1976 la semaine de référence était fixe.

9. **Prochain recensement de population** :

Il n'est pas prévu d'effectuer un recensement de population au cours de la période 1989-95. Le prochain recensement de population est prévu pour 1997.